

Dissuasion nucléaire : assurer à la France son indépendance



Le 19 février 2015, le président de la République, François Hollande, a rendu publics les moyens de la dissuasion nucléaire de la France : 300 armes, 3 lots de 16 missiles M51 de la Force océanique stratégique (FOST) et 54 vecteurs air sol moyenne portée (ASMP) des Forces aériennes stratégiques (FAS, armée de l'Air et Marine). Lors d'une visite à la base aérienne d'Istres, il a rappelé que l'arme nucléaire est conçue uniquement dans une stratégie défensive. Toutefois, la composante aéroportée peut, en dernier ressort, marquer la volonté de la France à défendre ses « intérêts vitaux » par un avertissement ayant pour objectif de rétablir la dissuasion et ainsi éviter un engrenage vers les solutions extrêmes. Les forces nucléaires françaises doivent pouvoir infliger des dommages inacceptables sur les centres névralgiques, politiques, économiques et militaires de l'adversaire. Vu l'incertitude du contexte international, la réapparition d'une menace étatique majeure n'est pas exclue. La dissuasion nucléaire vise d'abord à protéger la France de toute agression d'origine étatique contre ses intérêts vitaux, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme. « *C'est nous qui décidons, c'est nous*

qui apprécions nos intérêts vitaux », souligne le chef des armées. Il réaffirme solennellement que « *la France n'utilisera pas d'armes nucléaires contre les États non dotés de l'arme nucléaire, qui sont parties au Traité de non-prolifération et qui respectent leurs obligations internationales de non-prolifération des armes de destruction massive* ». La France et la Grande-Bretagne coopèrent dans le domaine nucléaire par des expérimentations de simulation dans une installation de chaque pays. Elles contribuent ainsi à la défense de l'Union européenne, ajoute-t-il. Leurs forces stratégiques indépendantes contribuent également à la dissuasion globale de l'Alliance Atlantique. Cependant, la France ne participe pas et ne participera pas aux mécanismes de planification nucléaire de l'OTAN. La complémentarité de la FOST et des FAS permet au chef de l'État de disposer à tout moment de la gamme d'options nécessaires et suffisantes et de ne jamais être tributaire d'un seul type de moyens. La Loi de programmation militaire 2014-2019 vise à : mettre en service la tête nucléaire du missile océanique M51.3 à partir de 2016 ; lancer les études de conception du sous-marin nucléaire lanceur d'engins de 3ème génération de la FOST ; remplacer, à partir de 2018, les derniers Mirage 2000N par des Rafale emportant le missile ASMP-A (amélioré) ; remplacer la flotte d'avions ravitailleurs KC135 par 12 avions A330 MRTT, dont les 2 premiers seront livrés à partir de 2018 ; étudier le successeur de l'ASMP-A. Toutefois, précise le président de la République, « *la France ne produit pas et ne produira pas de nouveaux types d'armes nucléaires* ». Selon lui, la France a démontré que la renonciation complète et irréversible aux essais nucléaires est compatible avec le maintien d'une dissuasion crédible. Il souhaite : l'entrée en vigueur, au plus tôt, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ; l'arrêt définitif de production de matières fissiles pour les armes nucléaires. La France va bientôt proposer un projet de traité en ce sens, « *ambitieux, réaliste et vérifiable* ». Tout accroissement du nombre d'États possédant l'arme nucléaire constitue un risque majeur pour la sécurité internationale, rappelle le président. L'Iran n'a pas démontré sa volonté de renoncer à la bombe atomique, dit-il, et la Corée du Nord a procédé à un 3ème essai nucléaire en 2013.

Loïc Salmon

Dissuasion nucléaire : pertinence pérenne et retombées pour les armées

Dissuasion nucléaire : résultat de la puissance militaire et de l'excellence industrielle

Forces nucléaires : l'enjeu stratégique de la prolifération des missiles balistiques